

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 30 mai 2024

Sous la présidence de : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI.

Autres membres présents : Madame Anne-Marie BAUDON – Madame Catherine MARCY - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Madame Frédérique MORANGE - Monsieur El Abbès SEBBAR - Madame Delphine CHARIER.

Etaient excusés: Monsieur Jean-François FOUNTAINE (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI) -. Madame Anne de CHALENDAR (pouvoir à Madame MARCY) - Madame Françoise COHEN (pouvoir à Madame BAUDON) - Monsieur Eric PASQUIER (pouvoir à M. JULHES) - Madame Aya KOFFI - Monsieur Jean-Claude COSSET.

Secrétaire de séance : Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ.

Dates de convocation.....	24 mai 2024
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	15
Nombre de votants.....	15
Pour.....	15
Contre	0
Abstention.....	0

N°2 : Renouvellement de la convention avec l'antenne rochelaise de l'Association « A Vélo Sans Âge »

Madame le Vice-présidente expose qu'une convention a été signée entre le CCAS de LA ROCHELLE et l'antenne rochelaise de l'Association « A Vélo Sans Âge » en 2022 afin de proposer aux seniors rochelais, vivant à leur domicile ou résidant en structure pour personnes âgées du CCAS, des balades en tricycle. La convention prévoit que la cotisation pour l'année de démarrage soit de 300 euros puis 500 euros pour les années suivantes.

En 2023, un avenant a été signé par les deux parties suite à l'acquisition de 2 tricycles supplémentaires par l'association. De ce fait, une cotisation complémentaire a été versée par le CCAS (600 euros portés à titre exceptionnel à 300 euros en raison de la période restante à couvrir en 2023). Une subvention de 300 euros a été versée par Ville de LA ROCHELLE pour étendre le projet à l'ensemble des habitants de LA ROCHELLE.

Pour l'année 2024, il est proposé de reconduire la convention avec l'antenne rochelaise de l'association. Les frais de cotisation sont de 1500 euros (500 euros par tricycle). Une nouvelle subvention de 500 euros va être demandée à la Ville de LA ROCHELLE afin de mettre à disposition un tricycle pour l'ensemble des rochelais. Les tricycles seront à l'usage exclusif du CCAS et de la Ville de LA ROCHELLE lors des jours dédiés aux deux collectivités.

Au vu de ces éléments il est proposé au Conseil d'administration :

- D'adopter les nouvelles dispositions ;
- D'imputer la dépense à l'article prévu à cet effet.

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES

Pour extrait certifié conforme.

La Vice-présidente du CCAS,
Danièle CARLIER-MISRAHI.